

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LE PERRÉON

2025-28

Nombre de membres en exercice : 17
Nombre de membres présents : 13
Nombre de suffrages exprimés : 14
VOTE 1 : Contre 0 Pour 14
VOTE 2 : Contre 1 Pour 8 Abstentions 5

Envoyé en préfecture le 17/07/2025
Reçu en préfecture le 17/07/2025
Publié le 17/07/2025
ID : 069-216901512-20250715-DELIB_2025_28-DE

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, LE QUINZE JUILLET

Le Conseil Municipal de la Commune de LE PERRÉON (Rhône) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard TACHON, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 9 juillet 2025

PRÉSENTS : MM. MMES G. TACHON, M.A. CHOPIN, D. JACQUET, P. MEUNIER, J.N. FAVROT, M. CROSO, R. CHOPIN, M. SAUVERZAC, K. LACROIX, B. MINET, C. DEL CAMPO, L. CARVAT, M. SAINT-ANDRÉ et C. POLIDORI

ABSENTS : C. PETAT (donne pouvoir à P. MEUNIER), D. JACQUET, B. BERERD, M. SAUVERZAC, C. COSENZA,

Mme Christina POLIDORI a été élue secrétaire.

OBJET : TARIFS DES SERVICES PÉRISCOLAIRES 2025-2026

Au cours de cette réunion, Marie-Andrée CHOPIN, adjointe aux services scolaire et périscolaire, présente les chiffres 2024-2025 des services périscolaires :

- Les dépenses (alimentation/électricité/fioul/eau/ménage/fournitures/charges personnel) : €
- Les recettes (facturation restaurant scolaire et garderie) : €
- Le déficit : € (pris en charge par la commune)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le décret n° 2006-753 du 29 juin 2006 relatif aux prix de la restauration scolaire pour les élèves de l'enseignement public.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

FIXE le montant du droit d'inscription au restaurant scolaire à 11,00 € (cotisation unique par famille et par an).

FIXE l'augmentation des tarifs du restaurant scolaire à 0,30 € par prestation pour l'année 2024-2025 afin de tenir compte notamment de l'augmentation du coût de l'alimentation, de l'énergie et du personnel :

	Tarifs au 1er septembre 2024	Tarifs à compter du 1er septembre 2025
Repas enfant	4,70 €	5,00 €
Repas exceptionnel enfant	6,20 €	6,50 €
Repas adulte	7,20 €	7,50 €

D'autre part, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, par 8 voix pour, 1 voix contre et 5 abstentions :

DECIDE d'augmenter les tarifs de garderie périscolaire à 1,50 € la demi-heure contre 1,35 € la demi-heure pour l'année 2024-2025, à la rentrée scolaire de septembre 2025.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Gérard TACHON



Secrétaire de séance,
Christina POLIDORI